

4. Règlement graphique 1/5000
1/2

P.L.U. approuvé
Vu pour être annexé à notre délibération du 19 décembre 2016
Le Maire, Richard RENARD

- LIMITE DE ZONE
- PERIMETRE DE PROTECTION D'ENTREPOTS (50 METRES)
- PERIMETRE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
- EMPLACEMENT RESERVE
- ESPACE BOISE CLASSE
- BOISEMENTS A PROTEGER AU TITRE DE LA LOI PAYSAGE
- PLANTATIONS A CREER
- ELEMENT BATI A PRESERVER AU TITRE DE LA LOI PAYSAGE

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Élargissement du chemin rural de Lannoy	Commune	5 m de large 1300 m²
2	Création de voirie - Déclassement de la zone d'activité nord	Commune	890 m²
3	Création de voirie - Liaison radioconcentrique de la Halle d'Os - Aménagement du rond point Route d'Abbeville - Route d'Os	Commune	12 m de large 7 200 m²
4	Élargissement de la RD 938 (2 cotés de la voie) pour l'aménagement paysager de l'entrée de l'agglomération - Aménagement d'un rond point	Commune	12 m de large 10 830 m²
5	Promenade de la Maye - extrémité sud	Commune	480 m²
6	Promenade de la Maye - sud bourg	Commune	5 m de large 950 m²
7	Création d'un parking Route d'Abbeville	Commune	680 m²
8	Aménagement de la liaison douce sud du bourg Le Haut Bouquet	Commune	5 m de large 3380 m²
9	Réalisation d'équipements	Commune	20 000 m²
10	Liaison entre chemins ruraux pour l'itinéraire de randonnée	Commune	5 m de large 3873 m²
11	Promenade de la Maye Nord-Bastion	Commune	10 m de large 4 126 m²
12	Promenade de la Maye Nord du Bourg	Commune	10 m de large 4380 m²
13	Promenade de la Maye - traversée de l'ancienne coopérative Rue de la Sente - rue Gaston Gervais	Commune	4 m de large 750 m²
14	Création de voirie destinée à desservir une zone d'extension de l'urbanisation	Commune	8 m de large 890 m²
15	Création de voirie destinée à desservir une zone d'équipements ruraux	Commune	6 m de large 950 m²
Surface totale			Env. 9 ha

